

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 2306

présenté par

M. Barrot, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 21

À l'alinéa 44, substituer aux mots :

« de fonds d'investissement alternatifs »

les mots :

« d'organismes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Les FIA ne sont pas mentionnés au 1°.